

Programme d'éducation et activités

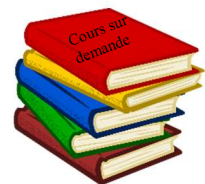
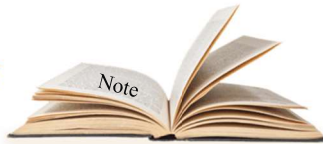
Bienvenue au CRFTQ

Délégué syndical et déléguée syndicale

Santé et sécurité du travail

Délégué social et déléguée sociale

Cours disponibles sur demande



L'éducation syndicale : Un outil rassembleur efficace

MOT DU PRÉSIDENT	3
LA FORMATION SYNDICALE UN OUTIL RASSEMBLEUR ET EFFICACE	4
CALENDRIER DES FORMATIONS OFFERTES	5
DÉLÉGUÉ SYNDICAL (CALENDRIER)	6
LE DÉLÉGUÉ SYNDICAL ET LA DÉLÉGUÉE SYNDICALE	7
JOURNÉE DES AFFILIÉS	8
HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE : PRÉVENTION ET INDEMNISATION	9
NÉGOCIATION COLLECTIVE	10
SANTÉ-SÉCURITÉ DU TRAVAIL (CALENDRIER)	15
LE TRAVAIL SYNDICAL EN PRÉVENTION SST	16
INTRODUCTION À LA SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL (cours de base)	17
JOURNÉE RÉPARATION et PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL	18
ENQUÊTE D'ACCIDENT	19
ALERTE AUX DÉCIBELS	20
DÉLÉGUÉ SOCIAL (CALENDRIER)	22
1 ^{re} JOURNÉE-RESSOURCES DÉLÉGUÉS SOCIAUX	23
LA PRÉVENTION DU SUICIDE : L'ACTION SYNDICALE EN MILIEU DE TRAVAIL	24
LE DÉLÉGUÉ SOCIAL ET LA DÉLÉGUÉE SOCIALE (cours de base)	25
FORMATION COMPLÉMENTAIRE EN RELATION D'AIDE (Thème à déterminer)	26
2 ^e JOURNÉE-RESSOURCES DÉLÉGUÉS SOCIAUX ET DÉLÉGUÉES SOCIALES	27
S'OUTILLER POUR LA RÉOLUTION DE CONFLITS	28
23 ^E RENCONTRE ANNUELLE DES DÉLÉGUÉS SOCIAUX ET DES DÉLÉGUÉES SOCIALES	29
FICHE D'INSCRIPTION 2019-2020	31
POLITIQUE DE REMBOURSEMENT	32

MOT DU PRÉSIDENT

Chères consœurs et chers confrères,

C'est avec plaisir que je vous présente notre programme de formations et d'activités. Le Comité d'éducation du Conseil régional a comme défi de vous offrir un programme qui satisfait les besoins de formation de ses membres, et ce, à chacune des années. Ce cahier de formation et d'activités pour l'année 2019 et 2020 est à votre service pour planifier et évaluer vos besoins en matière de formation.

Comme vous pouvez le constater, nous avons maintenu ce format en trois (3) volets qui a été apprécié de la part de nos membres selon les commentaires reçus durant les dernières années :

- Syndical (bleu)
- Délégués sociaux (vert)
- Santé-Sécurité du travail (jaune)

Le travail du comité d'éducation a été fait avec professionnalisme et je tiens à les remercier personnellement. C'est grâce à leur implication que nous pouvons mettre sur pied un programme de formation qui s'adresse à tous les membres, et ce, peu importe le rôle ou le poste que vous occupez dans votre structure syndicale.

De plus, si un besoin se développait auprès de votre section locale, peu importe la nature, soyez certain que votre Conseil régional fera tout en son possible pour vous aider à vous outiller et à vous supporter pour que les formations suivies répondent à vos attentes afin que vous puissiez atteindre vos objectifs.

La formation présentée par le conseil se fait dans une atmosphère de respect et d'entraide dans le but de s'assurer que chaque participant puisse quitter la formation avec un bagage supplémentaire afin de pouvoir aider ses membres en sachant qu'ils ont un soutien si nécessaire à la suite de la formation.

Je vous remercie de votre implication et je souhaite à toutes et à tous une belle année remplie de succès.

Syndicalement et solidairement,



Marc Fréchette
Président du Conseil régional FTQ Estrie

LA FORMATION SYNDICALE : UN OUTIL RASSEMBLEUR EFFICACE

La formation syndicale a comme objectif de mieux informer et de mieux outiller nos membres afin qu'ils soient en mesure de faire valoir les droits des travailleuses et des travailleurs. De plus, elle permet l'échange entre les membres de différents syndicats et de différents milieux de travail, car le partage des connaissances est beaucoup plus enrichissant lorsque nous avons des bagages différents. Finalement, la formation est un moyen extraordinaire pour renforcer la solidarité syndicale. Voici certains points à retenir:

Les frais d'inscription par jour de formation pour l'année 2019-2020 sont :

- **40 \$** pour les formations qui s'adressent au réseau **des délégués sociaux et déléguées sociales**;
- **40 \$** pour les cours qui s'adressent **aux membres des exécutifs et délégués syndicaux**;
- **50 \$** pour les formations en **santé et sécurité du travail**;
- **60 \$** pour la **Journée réparation et prévention SST et la journée des affiliés, le dîner est inclus**.
- Nous vous suggérons de réserver d'abord vos places en communiquant au 819 562-3922. Par la suite, faites-nous parvenir, vos formulaires d'inscription, en utilisant l'exemplaire que vous trouverez avec ce cahier. Les inscriptions seront admissibles que lorsque les frais d'inscription auront été payés. Les chèques doivent être libellés à l'ordre du Conseil régional FTQ Estrie.

Afin de permettre une meilleure planification des cours, nous demandons à recevoir vos inscriptions le plus rapidement possible. Idéalement, au moins trente (30) jours avant le début du cours.

Également, pour nous aider dans notre planification nous demandons que l'annulation d'une inscription soit faite au moins quatorze (14) jours avant le début du cours, sinon le coût de l'inscription vous sera facturé. Toutefois, pour des raisons majeures, nous considérerons le remboursement des frais d'inscription si l'annulation se produit moins de 14 jours avant la date de la formation.

Le comité d'éducation vous offre plusieurs cours avec des dates préétablies. Nous ferons le nécessaire afin de nous assurer que le cours se donne à la date prévue, car notre objectif est de donner toutes les formations que nous vous offrons. Toutefois, il est possible que nous soyons dans l'obligation de déplacer ou même d'annuler une formation en raison d'un manque d'inscriptions. Si tel est le cas, nous analyserons la possibilité de donner le cours quand même, mais pour ce faire nous devons avoir suffisamment de participants.

Finalement, nous sommes disponibles à offrir des formations sur demande simplement en communiquant avec nous afin de discuter de vos besoins. De notre côté, nous entamerons des démarches auprès des autres sections locales afin de solliciter leur participation à ces formations. De ce fait, si le nombre de participants le permet, c'est avec plaisir que nous vous les offrons.

Soumis respectueusement

Les membres du comité d'éducation :

- **Emma Corriveau** (SCFP) responsable politique
- **Sylvain Ducharme** (Métallos 696)
- **Denis Fréchette** (SCFP 1114)
- **Marc Fréchette** (Métallos 7531)
- **Bernise Martel**, coordonnatrice du réseau des délégués sociaux et déléguées sociales
- **Ricky Lewis**, conseiller régional FTQ

140-2144, rue King Ouest
Sherbrooke, J1J 2E8
Téléphone : 819 562-3922 Télécopieur : 819 563-6916
Courriel : crftqestrie@ftq.qc.ca
Site web : www.ftq.qc.ca

Calendrier de formations et activités 2019-2020

COURS	DATES et HEURES	ENDROIT	PAGE
Le travail syndical en prévention SST	19 et 20 septembre 2019 8h30 à 16h30	140-2144, rue King Ouest Sherbrooke J1J 2E8	16
Introduction à la santé et sécurité du travail (cours de base SST)	9, 10 et 11 octobre 2019 8h30 à 16h30		17
1 ^{re} journée-ressources des délégués sociaux et des déléguées sociales	25 octobre 2019 9h à 16h30		23
Le délégué syndical et la déléguée syndicale	6, 7 et 8 novembre 2019 8h30 et 16h30		7
La prévention du suicide : L'action syndicale en milieu du travail	15 novembre 2019 9h à 16h30		24
Journée des affiliés	13 décembre 2019 8h30 à 16h30		8
Journée réparation et prévention en santé-sécurité	7 février 2020 8 h30 à 16h30		18
Le délégué social et la déléguée sociale (cours de base)	12, 13 et 14 février 2020 9h à 16h30		25
Enquête d'accident	12 et 13 mars 2020 8h30 à 16h30		19
Formation complémentaire en relation d'aide	20 mars 2020 9h à 16h30		26
Harcèlement psychologique : prévention et indemnisation	1, 2 et 3 avril 2020 8h30 à 16h30		9
2 ^e journée-ressources des délégués sociaux et des déléguées sociales	24 avril 2020 9h à 16h30		27
Négociation collective	6, 7 et 8 mai 2020 8h30 à 16h30		10
S'outiller pour la résolution de conflits	21 et 22 mai 2020 9h à 16h30		28
Alerte aux décibels	3, 4 et 5 juin 2020 8h30 à 16h30		20
23 ^e rencontre annuelle des délégués sociaux et des déléguées sociales	11 et 12 juin 2020	Tous les détails vous seront acheminés en cours d'année	29

DÉLÉGUÉ SYNDICAL

COURS	DATES ET HEURES	ENDROIT	PAGE
Le délégué syndical et la déléguée syndicale	6, 7 et 8 novembre 2019 8 h 30 à 16 h 30	140-2144, rue King Ouest Sherbrooke	7
Journée des affiliés	13 décembre 2019 8 h 30 à 16 h 30		8
Harcèlement psychologique : prévention et indemnisation	1, 2 et 3 avril 2020 8 h 30 à 16 h 30		9
Négociation collective	6, 7 et 8 mai 2020 8 h 30 à 16 h 30		10
Cours disponibles sur demande : - L'assurance-emploi - Développement local et régional ; Transition juste - Comprendre le fonctionnement et évaluer la situation financière de notre entreprise - Agir syndicalement pour nos régimes de retraite - RQAP (Régime québécois d'assurance parentale) - L'action sociale et politique : un engagement citoyen permanent - Prendre en main sa retraite - Dossier du grief		Volet : Syndical	11 à 14
Fiche d'inscription 2019-2020			<u>31</u>

LE DÉLÉGUÉ SYNDICAL ET LA DÉLÉGUÉE SYNDICALE

CONTENU : Cette session de formation a comme objectif de fournir aux délégués les outils de base afin de leur permettre d'accomplir leur travail avec efficacité et compétence. Lors de cette formation, le délégué ou la déléguée apprend :

- À connaître son milieu et les membres qu'il ou elle représente, à régler les problèmes de son service en lien avec toutes les ressources de son syndicat (identification des problèmes, enquête, rédaction d'un grief, règlement d'un grief),
- À connaître le mouvement syndical,
- À se préoccuper de la défense de ses membres lorsque leurs droits sont lésés.

POUR QUI : Ce cours de base s'adresse aux déléguées et aux délégués de département, militants syndicaux et militantes syndicales qui veulent s'initier à l'action syndicale ainsi qu'aux dirigeantes et dirigeants syndicaux.

Dates

6, 7 et 8 novembre
2019

Heure

8 h 30 à 16 h 30

Lieu

140-2144, rue King
Ouest, Sherbrooke
J1J 2E8

Coût

120 \$/personne

JOURNÉE DES AFFILIÉS

Chère déléguée,
Cher délégué,

C'est avec plaisir que nous vous invitons à la Journée des affiliés que le Conseil régional de l'Estrie tiendra le 13 novembre 2019.

- L'inscription s'amorce dès 8 h.
- La rencontre débute à 8 h 30 pour se terminer vers 16 h.
- Le coût d'inscription est de 60 \$; le dîner inclus est servi sur place.

Cette journée des plus intéressantes nous permet de rencontrer les dirigeantes et dirigeants de nos sections locales affiliées, de créer des liens, de nous impliquer auprès du Conseil et de faire connaître nos préoccupations à notre entourage.

Bienvenue à toutes les dirigeantes et à tous les dirigeants syndicaux!

Date

13 décembre 2019

Heure

8 h. à 16 h 30

Lieu

140-2144, rue King Ouest,
Sherbrooke J1J 2E8

Coût

60 \$/personne
(Dîner inclus)

Veuillez, SVP, vous inscrire auprès du Conseil régional FTQ Estrie en téléphonant au 819 562-3922 ou en remplissant la fiche d'inscription

HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE : PRÉVENTION ET INDEMNISATION

CONTENU : Ce cours vise à outiller les responsables locales et les responsables locaux afin qu'ils :

- Connaissent les dispositions pertinentes de la Loi sur les normes du travail, de la Loi sur la santé et sécurité du travail et de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles en matière de prévention et d'indemnisation du harcèlement psychologique à titre de lésion professionnelle.
- Développent une démarche syndicale de résolution des cas de harcèlement psychologique.
- S'approprient une méthode d'enquête efficace pour ces dossiers qui ne sont jamais faciles à gérer et à régler.

Dates

1, 2 et 3 avril 2020

Heure

8 h 30 à 16 h 30

Lieu

140-2144, rue King Ouest,
Sherbrooke J1J 2E8

Coût

120 \$/personne

N. B. Les salaires perdus seront remboursés jusqu'à 100 % selon le montant restant de la subvention en CNESST reçu de la FTQ.

NÉGOCIATION COLLECTIVE

CONTENU : Cette session vise à outiller les responsables locaux et les responsables locales à mieux s'organiser dans le cadre de la négociation d'une convention collective pour que les membres du comité de négociation jouent un rôle actif lors des négociations. Ce cours permet aussi d'informer les membres du comité de négociation sur les diverses tendances ou pratiques de négociation.

Pour conclure, le cours veut mettre de l'avant la légitimité des demandes syndicales et l'implication des membres dans ce processus

Dates

6, 7 et 8 mai 2020

Heure

8 h 30 à 16 h 30

Lieu

140-2144, rue King Ouest,
Sherbrooke (Qc)
J1J 2E8

Coût

120 \$/membre affilié
(dîner inclus)

DESCRIPTION DES COURS DISPONIBLES SUR DEMANDE

L'ASSURANCE-EMPLOI

Durée :

3 jours

Coût :

120 \$/personne

CONTENU : Ce cours de trois jours permet aux participants et aux participantes de comprendre les mécanismes et les procédures de l'assurance-emploi lors d'une perte d'emploi, et ce, afin d'aider leurs confrères et consœurs. Nous y abordons les conditions d'admissibilité, la période de référence, la notion de disponibilité ainsi que le montant et la durée des prestations selon les situations. Les prestations spéciales (maladie, maternité) sont également expliquées. Enfin, nous réfléchissons au travail syndical nécessaire pour soutenir nos membres lorsqu'ils perdent leur emploi et lorsqu'ils veulent contester une décision dans leur dossier.

POUR QUI : Ce cours s'adresse aux dirigeants et aux dirigeantes des sections locales (présidents et présidentes et membres des comités exécutifs), aux responsables des dossiers d'assurance-emploi et aux conseillères et conseillers syndicaux.

DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL : Transition juste

Durée :

3 jours

Coût :

120 \$/personne

CONTENU : Session de formation organisée par la FTQ et le Fonds de solidarité, avec le Conseil régional FTQ Estrie. Cette session permettra de donner une vue d'ensemble et d'approfondir notre compréhension du contexte socio-économique régional dans lequel nous intervenons. Nous nous attarderons particulièrement aux enjeux et défis de la région en matière d'emploi et de qualité de vie et à notre participation syndicale aux instances régionales. Nous travaillerons également à développer une vision commune de notre intervention syndicale régionale et locale.

Politique de remboursement pour les cours et autres activités de formation, organisés par la FTQ en collaboration avec la Fondation de la formation économique du Fonds de solidarité FTQ (pages 33-34 du présent document).

POUR QUI : Représentants FTQ qui siègent aux :

- FLS ou FRS ou CRPMT ou CDEC ou CLD
- Dirigeantes et dirigeants syndicaux intéressés par le développement local
- Centraide, pôle d'économie sociale, table de pauvreté, table de développement, etc.
- Membres FTQ impliqués dans des concertations ou coalitions régionales et en politique municipale
- Les élus du Conseil et le conseiller régional.

COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT ET ÉVALUER LA SANTÉ DE NOTRE ENTREPRISE

CONTENU : Ce cours vise à ce que les participants et les participantes comprennent le fonctionnement d'une entreprise et sa structure financière. Les participants et les participantes apprennent à lire et à comprendre le fonctionnement d'une entreprise et à être ainsi en mesure de mieux cerner les signes annonciateurs de difficulté.

De plus, la formation vise à ce que les participants et les participantes puissent évaluer la situation financière d'une entreprise et cibler l'importance des coûts de main-d'œuvre dans le budget de celle-ci.

Enfin, à partir d'un cas concret, les participants et les participantes font le diagnostic de l'entreprise en déterminant ses forces et ses faiblesses à partir des signes de difficultés qui apparaissent dans leur travail d'analyse. Puis, ils se penchent sur les solutions qui pourraient être envisagées pour éviter des pertes d'emploi.

La formation vise donc à permettre ; l'intégration d'une approche préventive dans les milieux de travail et aussi de mobiliser les membres afin qu'ils deviennent les yeux et les oreilles des dirigeantes et des dirigeants du syndicat local.

POUR QUI : Cette rencontre s'adresse à tous les dirigeantes et dirigeants syndicaux.

EXIGENCE PARTICULIÈRE : Avoir des intérêts syndicaux.

Durée :

4 jours

Coût :

140 \$/personne

(Dîner inclus)

AGIR SYNDICALEMENT POUR NOS RÉGIMES DE RETRAITE

CONTENU : Cette session vise à aider les personnes qui négocient ou qui sont membres d'un comité de retraite à analyser et à améliorer un régime de retraite. Elle permet aussi de réfléchir sur les objectifs syndicaux ainsi que sur les revendications et l'action syndicale en regard de la retraite. On y traite, entre autres, des lois régissant les régimes de retraite publics et privés, de la fiscalité et du rôle du mouvement syndical dans le développement des régimes de retraite.

De façon plus particulière, on étudie le contenu d'un régime de retraite soit : les droits d'adhésion, les cotisations, l'intérêt sur les cotisations, l'acquisition des droits, le transfert, les excédents d'actif, la rente normale, différée, anticipée, ajournée, la prestation payable en cas de décès, le financement des régimes de retraite et la politique de placement.

Enfin, on y apprend comment administrer un régime de retraite en tant que représentant ou représentante des travailleurs et des travailleuses.

POUR QUI : Cette session s'adresse à tous ceux et celles qui négocient ou qui sont membres d'un comité de négociation ou qui sont membres d'un comité de retraite.

Durée :

3 jours

Coût :

120 \$/personne

N. B. Les salaires perdus seront remboursés selon la politique du Fonds de solidarité FTQ, soit 75 % du salaire + dîner + km selon la charte du Fonds. *

140-2144, rue King Ouest

Sherbrooke, J1J 2E8

Téléphone : 819 562-3922 Télécopieur : 819 563-6916

Courriel : crftgestrie@ftq.qc.ca

Site web : www.ftq.qc.ca

R. Q. A. P. (Régime québécois d'assurance parentale)

Durée :

2 jours

CONTENU : Les participants et les participantes seront en mesure de décrire les types de prestations et de congés auxquels les travailleuses et les travailleurs ont droit en vertu du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) afin d'accompagner leurs membres à travers le processus de demande de prestations et d'être outillés à la négociation des droits parentaux dans la convention collective.

Coût :

80 \$/personne

POUR QUI : Ce cours s'adresse aux dirigeants syndicaux, aux dirigeantes syndicales, aux délégués et déléguées syndicaux qui ont à informer et conseiller les membres quant à l'application du RQAP ou qui ont à négocier des droits parentaux dans la convention collective.

L'ACTION SOCIALE ET POLITIQUE : UN ENGAGEMENT CITOYEN PERMANENT

Durée :

3 jours

CONTENU : La politique fait partie de nos vies. Les élus font des choix politiques qui déterminent les paramètres de fonctionnement de la société dans laquelle nous évoluons. Ceci nous force à faire des choix plus ou moins conscients. Ce cours de base a comme objectif de :

Coût :

120 \$/personne

- Fournir aux délégués les compétences pour être en mesure de développer un esprit critique face aux décisions politiques des élus pour faire des choix politiques éclairés en fonction de leurs valeurs ;
- Outiller les militants et les militantes afin d'agir comme agents multiplicateurs dans leur milieu en mettant en valeur le projet de société.

POUR QUI : Ce cours de base s'adresse aux déléguées et aux délégués de département, militants syndicaux et militantes syndicales qui veulent s'initier à l'action syndicale ainsi qu'aux dirigeantes et dirigeants syndicaux.

PRENDRE EN MAIN SA RETRAITE

Durée :

3 jours

CONTENU : Le moment de la retraite est toujours un événement spécial. Il apporte avec lui joie, anxiété, projets de voyage, déménagement, réorganisation financière, etc. Ce cours est l'occasion d'échanger sur la réalité de la retraite et d'obtenir de l'information sur l'organisation du temps, la santé, les régimes publics et privés de retraite, les testaments, les impôts. Il s'agit d'un moment privilégié qui permet de mieux décider des conditions de sa retraite. Assistez-y avec votre conjoint ou votre conjointe!

Coût :

120 \$/personne

POUR QUI : Ce cours s'adresse à toute personne intéressée à mieux se préparer à la préretraite ou à la retraite.

DOSSIER DU GRIEF

Durée :
3 jours

CONTENU : Ce cours de base a comme objectif de fournir aux responsables locaux travaillant sur les règlements des griefs une méthode simple et efficace pour construire un bon dossier d'arbitrage, et ça par les points suivants :

Coût :
120 \$/membre affilié

-Réviser la notion de griefs et procéder à une analyse de la vérification de nos droits,

-Apprendre à constituer un dossier d'enquête en tenant compte des trois (3) éléments suivants : les documents pertinents, les faits et les témoins,

-Maîtriser les modes d'interrogatoire des témoins,

-Faire un survol sur le cadre général de l'arbitrage.

POUR QUI : Aux membres de comités de griefs, aux agentes et agents de griefs, aux dirigeantes et dirigeants impliqués dans le traitement des griefs.

AU PRÉALABLE : Pour s'inscrire à ce cours, il faut obligatoirement avoir suivi le cours « Le délégué syndical et la déléguée syndicale » ou avoir une expérience syndicale dans le rôle de déléguée ou délégué.

SANTÉ-SÉCURITÉ DU TRAVAIL

COURS	DATES ET HEURES	ENDROIT	PAGE
Le travail syndical en prévention SST	19 et 20 septembre 2019 8 h 30 à 16 h 30	140-2144, rue King Ouest Sherbrooke	16
Introduction à la santé et sécurité du travail (cours de base SST)	9, 10 et 11 octobre 2019 8 h 30 à 16 h 30		17
Journée réparation et prévention en santé-sécurité	7 février 2020 8 h 30 à 16 h 30		18
Enquête d'accident	12 et 13 mars 2020 8 h 30 à 16 h 30		19
Alerte aux décibels	3, 4 et 5 juin 2020 8 h 30 à 16 h 30		20
Cours disponibles sur demande : - Réclamation à la CNESST - Harcèlement psychologique : prévention et indemnisation			21
Fiche d'inscription 2019-2020			<u>31</u>

LE TRAVAIL SYNDICAL EN PRÉVENTION SST

CONTENU : Cette formation de deux journées, qui suit la formation de base : « Introduction à la santé et sécurité du travail » s'adresse principalement aux représentants et représentantes à la prévention ainsi qu'aux membres syndicaux qui participent aux travaux d'un comité paritaire de santé et sécurité du travail. Ce cours a pour objectif de développer une approche stratégique syndicale nécessaire pour faire avancer les dossiers plus difficiles auxquels nous sommes souvent confrontés. Il permet également d'examiner de façon précise le fonctionnement au comité, les fonctions du représentant et de la représentante à la prévention et les différents règlements importants en matière de santé et sécurité au travail.

POUR QUI : Pour les membres de comités syndicaux de santé-sécurité du travail ainsi qu'aux dirigeantes et dirigeants syndicaux.

AU PRÉALABLE : « Introduction à la santé et sécurité du travail »

Dates

19 et 20 septembre
2019

Heure

8 h 30 à 16 h 30

Lieu

140-2144, rue King
Ouest, Sherbrooke
J1J 2E8

Coût

100 \$/personne

**N. B. Les salaires perdus seront remboursés jusqu'à 100 %
selon le montant restant de la subvention en CNESST reçu de la FTQ.**

INTRODUCTION À LA SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

(cours de base)

CONTENU : Avec comme point de départ de mieux comprendre la perception de nos membres à l'égard de leur santé et leur sécurité au travail, ce cours, d'une durée de trois jours, a pour objectif de :

- S'initier à la santé et sécurité du travail,
- Prendre connaissance de notre milieu de travail,
- Acquérir une compréhension minimale de nos principaux droits en ce domaine,
- Présenter l'importance de l'action syndicale pour mieux prévenir les lésions professionnelles.

POUR QUI : Ce cours s'adresse non seulement aux membres qui occupent un poste en santé et sécurité du travail, mais aussi à toute personne impliquée dans son syndicat. Il constitue un préalable à tous les autres cours en santé et sécurité du travail.

Dates

9, 10 et 11 octobre
2019

Heure

8 h 30 à 16 h 30

Lieu

140-2144, rue King
Ouest, Sherbrooke
J1J 2E8

Coût

150 \$/personne

**N. B. Les salaires perdus seront remboursés jusqu'à 100 %
selon le montant restant de la subvention en CNESST reçu de la FTQ.**

JOURNÉE RÉPARATION et PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL



POUR QUI : Ce cours de base s'adresse aux membres des comités santé-sécurité ainsi qu'aux dirigeantes et dirigeants syndicaux afin de s'assurer de connaître les lois du travail et d'inculquer des réflexes de prévention à nos membres.

De plus, s'assurer que ces derniers vont s'informer de leurs droits avant d'entreprendre de nouvelles tâches.

De regarder notre travail de façon différente pour mieux se protéger. Prévenir au lieu de guérir.

Date

7 février 2020

Heure

8 h 30 à 16 h 30

Lieu

140-2144, rue King Ouest, Sherbrooke J1J 2E8

Coût

60 \$/personne
(dîner inclus)

N. B. Les salaires perdus seront remboursés jusqu'à 100 % selon le montant restant de la subvention en CNESST reçu de la FTQ.

ENQUÊTE D'ACCIDENT

CONTENU : La bonne volonté n'est pas suffisante pour défendre nos membres. Une enquête approfondie sur les accidents du travail ou les problèmes de santé au travail est aussi importante qu'une enquête de griefs. Bien cerner le problème pour trouver la solution adéquate est une démarche essentielle. Ce cours de base permet de faire une enquête avec rigueur et méthodologie. Il vise à :

- Identifier les faits pertinents reliés à un accident, interroger les témoins et d'établir le dossier d'enquête.
- Cerner les causes de l'accident de façon à élaborer des recommandations pour corriger la situation à la source.

POUR QUI : Ce cours s'adresse aux membres de comités santé-sécurité et aux dirigeantes et dirigeants syndicaux impliqués dans les enquêtes d'accidents.

PRÉALABLE : « Introduction à la santé et sécurité du travail » (base).

Ou une expérience adéquate en santé et sécurité du travail

Dates

12 et 13 mars 2020

Heure

8 h 30 à 16 h 30

Lieu

140-2144, rue King Ouest,
Sherbrooke
J1J 2E8

Coût

100 \$/personne

N. B. Les salaires perdus seront remboursés jusqu'à 100 % selon le montant restant de la subvention en CNESST reçu de la FTQ.

ALERTE AUX DÉCIBELS

CONTENU : Ce cours permet aux participants et aux participantes de prendre conscience des problèmes de santé causés par le bruit dans leur milieu de travail. On y traite des divers types de bruit, des effets et des moyens de réduire l'exposition. Ce cours aide à :

- Élaborer un plan d'action pour améliorer les conditions de travail des personnes exposées au bruit,
- Fournir un programme d'aide à celles atteintes de surdité,
- Expliquer le processus d'indemnisation des travailleurs et travailleuses atteints de surdité professionnelle.

POUR QUI : Pour les membres de comités syndicaux de santé-sécurité du travail ainsi que pour les membres du comité exécutif de votre section locale.

Dates

3, 4 et 5 juin 2020

Heure

8 h 30 à 16 h 30

Lieu

140-2144, rue King Ouest,
Sherbrooke
J1J 2E8

Coût

150 \$/personne

N. B. Les salaires perdus seront remboursés jusqu'à 100 % selon le montant restant de la subvention en CNESST reçu de la FTQ.

DESCRIPTION DES COURS DISPONIBLES SUR DEMANDE

RÉCLAMATION À LA CNESST

CONTENU : Ce cours de base permet de mieux intervenir lorsque des personnes victimes de lésions professionnelles soumettent une réclamation CNESST. On y étudie la loi, comment rédiger une réclamation, le processus général d'indemnisation, les procédures d'appel, les clauses à négocier et les stratégies à développer par rapport aux employeurs et à CNESST.

POUR QUI : Pour les membres de comités syndicaux de santé-sécurité du travail et les dirigeants et les dirigeantes de syndicats

AU PRÉALABLE : Avoir suivi le cours de base :

- « Introduction à la CNESST »,
- ou une expérience adéquate en santé et sécurité du travail.

N. B. Les salaires perdus seront remboursés jusqu'à 100 % selon le montant restant de la subvention en CNESST reçu de la FTQ.

Durée :

3 jours

Coût :

150 \$/participant

HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE : PRÉVENTION ET INDEMNISATION

CONTENU : Ce cours vise à outiller les responsables locaux pour qu'ils :

- Connaissent les dispositions pertinentes de la Loi sur les normes du travail, de la Loi sur la santé et sécurité du travail et de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles en matière de prévention et d'indemnisation du harcèlement psychologique à titre de lésion professionnelle,
- Développent une démarche syndicale de résolution des cas de harcèlement psychologique,
- S'approprie une méthode d'enquête efficace pour ces dossiers qui ne sont jamais faciles à gérer et à régler.

N. B. Les salaires perdus seront remboursés jusqu'à 100 % selon le montant restant de la subvention en CNESST reçu de la FTQ

Durée :

3 jours

Coût :

150 \$/participant

DÉLÉGUÉ SOCIAL DÉLÉGUÉE SOCIALE



COURS	DATES ET HEURES	ENDROITS	PAGE
1^{re} Journée-ressources des délégués sociaux et déléguées sociales	25 octobre 2019 9 h à 16 h 30	2144, rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke	23
La prévention du suicide : L'action syndicale en milieu de travail	15 novembre 2019 9 h à 16 h 30		24
Le délégué social et la déléguée sociale (cours de base)	12, 13 et 14 février 2020 9 h à 16 h 30		25
Formation complémentaire en relation d'aide	20 mars 2020 9 h à 16 h 30		26
2^e Journée-ressources des délégués sociaux et déléguées sociales	24 avril 2020 9 h à 16 h 30		27
S'outiller pour la résolution de conflits	21 et 22 mai 2020 9 h à 16 h 30		28
23^e rencontre annuelle des délégués sociaux et déléguées sociales	11 et 12 juin 2020 9 h à 16 h 30	Tous les détails vous seront acheminés en cours d'année	29
Cours disponibles sur demande : - Collectif d'entraide - Prévenir l'épuisement professionnel (cours de base) - Harcèlement psychologique : prévention et indemnisation			30
Fiche d'inscription 2019-2020			<u>31</u>

1^{re} JOURNÉE-RESSOURCES DES DÉLÉGUÉS SOCIAUX ET DES DÉLÉGUÉES SOCIALES

CONTENU : Cette journée de formation se veut une réponse au besoin d'information et de formation concernant une problématique présente dans nos milieux de travail.

Comme militant et militante, nous devons avoir la meilleure connaissance possible des difficultés personnelles et des ressources adéquates pour aider nos membres en détresse ou en questionnement.

Cette session répondra au besoin le plus important qui sera identifié par le réseau des délégués sociaux et déléguées sociales.

POUR QUI : Ce cours s'adresse à tous les délégués sociaux et déléguées sociales ainsi qu'aux dirigeants et dirigeantes syndicales.

ORGANISMES INVITÉS

AM

9 h : à venir

10 h 30 : à venir

Dîner

PM

Visite d'un organisme à 13 h 30 : à déterminer

Date

25 octobre 2019

Heure

9 h à 16 h 30

Lieu

140-2144, rue King Ouest,
Sherbrooke J1J 2E8

Coût

40 \$/personne

LA PRÉVENTION DU SUICIDE : L'ACTION SYNDICALE EN MILIEU DE TRAVAIL

CONTENU : Bien des militantes et des militants, et particulièrement des déléguées sociales et des délégués sociaux, peuvent être confrontés à des appels à l'aide de membres qui vivent des situations personnelles difficiles, et parfois même une détresse profonde les amenant à penser au suicide. Cette formation vise à :

- Former des personnes qui peuvent agir dans leur milieu de travail, pour aider les personnes qui vivent de telles situations de détresse,
- Informer et sensibiliser le milieu de travail à la problématique du suicide.

POUR QUI : Ce cours s'adresse à toutes les déléguées sociales et à tous les délégués sociaux ainsi qu'aux dirigeantes et dirigeants syndicaux.

Date

15 novembre 2019

Heure

9 h à 16 h 30

Lieu

140-2144, rue King Ouest,
Sherbrooke J1J 2E8

Coût

40 \$/personne

LE DÉLÉGUÉ SOCIAL ET LA DÉLÉGUÉE SOCIALE (cours de base)

CONTENU : Ce cours de base permet de :

- Mieux comprendre le rôle de la déléguée sociale et du délégué social ;
- Bien cerner la nature de ses interventions ;
- Développer une approche syndicale préventive face aux problèmes psychosociaux et de dépendances que vivent les confrères et consœurs de travail.

POUR QUI : Ce cours d'adresse aux militants et militantes qui désirent venir en aide à leurs compagnons et compagnes de travail ainsi qu'aux dirigeants et dirigeantes de sections locales.

Dates

12, 13 et 14 février 2020

Heure

9 h à 16 h 30

Lieu

140-2144, rue King Ouest
Sherbrooke J1J 2E8

Coût

120 \$/personne

FORMATION COMPLÉMENTAIRE EN RELATION D'AIDE



CONTENU : Cette journée de formation se veut une réponse au besoin d'information et de formation concernant une problématique présente dans nos milieux de travail. Comme militant et militante, nous devons avoir la meilleure connaissance possible des difficultés personnelles et des ressources adéquates pour aider nos membres en détresse ou en questionnement.

Cette session répondra au besoin le plus important qui sera identifié par le réseau des délégués sociaux et déléguées sociales.

POUR QUI : Ce cours s'adresse à tous les délégués sociaux et déléguées sociales ainsi qu'aux dirigeants et dirigeantes syndicales.

Date

20 mars 2020

Heure

9 h à 16 h 30

Lieu

140-2144, rue King Ouest,
Sherbrooke J1J 2E8

Coût

40 \$/personne

2^e JOURNÉE-RESSOURCES DES DÉLÉGUÉS SOCIAUX ET DES DÉLÉGUÉES SOCIALES

CONTENU : Cette journée permettra de faire une mise en commun des ressources utilisées pour différentes problématiques. Quelques responsables d'organismes viendront nous expliquer leurs services.

POUR QUI : Cette rencontre s'adresse à tous les délégués sociaux et déléguées sociales, peu importe leur bagage d'expériences, ainsi qu'aux dirigeantes et dirigeants syndicaux.

ORGANISMES INVITÉS

AM

9 h : à venir

10 h 30 : à venir

Dîner

PM

Visite d'un organisme à 13 h 30 : à déterminer

Date

24 avril 2020

Heure

9 h à 16 h 30

Lieu

140-2144, rue King Ouest,
Sherbrooke J1J 2E8

Coût

40 \$/personne

S'OUTILLER POUR LA RÉSOLUTION DE CONFLITS

CONTENU : Les militantes et les militants des syndicats locaux peuvent parfois être interpellés pour intervenir afin de régler des conflits entre les membres.

Ce cours permet de doter les participants et les participantes d'une démarche de résolution de conflits afin d'intervenir en milieu de travail.

POUR QUI : Ce cours d'adresse aux dirigeants et dirigeantes de sections locales et aux militants et militantes qui désirent venir en aide à leurs collègues de travail.

Dates

21 et 22 mai 2020

Heure

9 h à 16 h 30

Lieu

140-2144, rue King Ouest,
Sherbrooke J1J 2E8

Coût

80 \$/personne



23^E RENCONTRE ANNUELLE DES DÉLÉGUÉS SOCIAUX ET DES DÉLÉGUÉES SOCIALES

Thème à venir



CONTENU : La rencontre annuelle est un lieu privilégié pour tous les délégués sociaux et toutes les déléguées sociales afin d'échanger et de créer des liens entre nous.

Votre participation est donc essentielle à la réussite de notre activité annuelle.

Tous les détails vous seront acheminés en cours d'année.

Dates

11 et 12 juin 2020

Heure

À déterminer

Lieu

À déterminer

Coût

À venir

DESCRIPTION DES COURS DISPONIBLES SUR DEMANDE

COLLECTIF D'ENTRAIDE

CONTENU : Cette session vise à outiller les délégués sociaux et les déléguées sociales à tenir des collectifs d'entraide dans des milieux de travail aux prises avec des fermetures, des crises ou des tensions importantes.

POUR QUI : Cette rencontre s'adresse à tous les délégués sociaux et déléguées sociales, ainsi qu'aux dirigeantes et dirigeants syndicaux.

Durée :

2 jours

Coût :

80 \$/participant

PRÉVENIR L'ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL (cours de base)

CONTENU : Le cours de base donne une définition du phénomène et essaie d'en comprendre les manifestations et les causes. Il permet de définir les sources d'épuisement professionnel et tente d'analyser les aspects du travail qu'il faut changer pour améliorer la situation.

Cette journée de réflexion aborde également les stratégies syndicales que l'on peut déployer dans nos milieux de travail pour contrer l'épuisement professionnel et sert à guider les participants et les participantes dans une démarche de prévention pour éviter que la situation se détériore.

Durée :

1 journée

Coût :

40 \$/personne

FICHE D'INSCRIPTION 2019-2020

COURS : _____

DATE-S : _____

COÛT : _____

LIEU : 140-2144, rue King Ouest, Sherbrooke (Qc) J1J 2E8

PARTICIPANT/PARTICIPANTE	adresse @ électronique du participant	Si plus de 35 ans, cochez	FONCTION SYNDICALE

SYNDICAT ET SECTION LOCALE : _____

EMPLOYEUR : _____

N. B. Veuillez-vous assurer que la formation préalable a été suivie, s'il y a lieu.

IMPORTANT

- Toute annulation d'une inscription devra être faite au moins quatorze (14) jours avant le début du cours, sinon le coût de l'inscription vous sera facturé. Seules des raisons majeures seront considérées pour rembourser les frais d'inscription.

Nom du (de la) responsable

 Téléphone

Signature

TRÈS IMPORTANT :

Pour valider les inscriptions, ce formulaire doit être dûment rempli et nous parvenir au moins trois semaines (21 jours) avant le début du cours. Aussi, s'il y a un coût d'inscription, il doit être accompagné d'un chèque libellé à l'ordre du Conseil régional FTQ Estrie. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Merci!

Politique de remboursement

POUR LES COURS ET AUTRES ACTIVITES DE FORMATION ORGANISEES PAR LA FTQ EN COLLABORATION AVEC LA FONDATION DE LA FORMATION ECONOMIQUE DU FONDS DE SOLIDARITE FTQ

Les frais qui seront remboursés sont les suivants :

1- 100 % du salaire des formateurs ou formatrices

Le salaire des équipes de formation sera remboursé à la section locale, syndicat ou conseil uniquement. Les bénéfices marginaux peuvent être inclus dans le salaire. Un formateur qui est permanent de la section locale de son syndicat ou de son conseil n'est pas admissible à ce remboursement.

2- 75 % du salaire des participants et participantes

Le salaire est remboursé à la section locale, syndicat ou conseil, mais jamais au participant directement. Les bénéfices marginaux peuvent être inclus, mais cela exclut les majorations pour le temps supplémentaire. Le salaire à rembourser doit correspondre à l'horaire normal de travail du participant, soit le salaire qu'il aurait reçu, n'eût été sa participation à la formation, moins les heures supplémentaires.

3- Transport

Le transport est remboursé à raison de 0,50 \$ le kilomètre, selon les barèmes du Fonds sur les distances routières. Les frais pour le transport par train ou autobus seront remboursés sur présentation d'un reçu. **Le Fonds encourage le covoiturage dans la mesure du possible.**

Pour le transport en avion : le coût des billets d'avion sera remboursé lorsque le fait de prendre l'avion réduit les coûts totaux (hébergement, kilométrage, repas, salaire) et/ou si le participant habite à plus de 600 km (aller). Dans ce cas, le billet devra être réservé suffisamment à l'avance afin de bénéficier des tarifs les plus avantageux. Lors du déplacement en avion, les frais suivants seront également remboursés :

- Le kilométrage entre la résidence et l'aéroport ;
- Les frais de transport entre l'aéroport et le lieu de l'activité (avec reçu) ;
- Les frais aéroportuaires (avec reçu).

Advenant le cas où le représentant utilise son automobile malgré les consignes précédentes, le Fonds remboursera le scénario le moins coûteux entre le fait de prendre l'avion ou l'automobile. (Temps de voyage et autres frais inclus)

4- Hébergement

Lorsque l'activité de formation se déroule à **plus de 200 km aller/retour** du lieu de résidence du participant, les frais de séjour à l'hôtel pourront être remboursés sur présentation d'une facture. Aucun autre frais ne sera admissible (ex. : téléphone, minibar, etc.) De plus, si le participant décide de séjourner dans un autre hôtel que celui suggéré, le Fonds remboursera jusqu'à concurrence du prix négocié avec l'hôtel proposé.

5- Allocation de repas

Lorsqu'une activité oblige les participants à prendre un repas à l'extérieur et lorsque le repas n'est pas déjà fourni, ils peuvent réclamer un remboursement, sans pièce justificative, sous forme de per diem, de la façon suivante :

- Déjeuner (maximum de 14 \$)
- Dîner (maximum de 23 \$)
- Souper (maximum de 36 \$)

NOTE : UN PARTICIPANT QUI EST EMPLOYÉ PERMANENT DE LA SECTION LOCALE DE SON SYNDICAT OU DE SON CONSEIL ET/OU UN DIRIGEANT QUI OCCUPE UN POSTE À TEMPS PLEIN N'EST PAS ADMISSIBLE À CETTE POLITIQUE DE REMBOURSEMENT.

Pour toute question concernant l'interprétation de cette politique, veuillez contacter François L'Heureux, directeur de l'administration de la Fondation de la formation économique du Fonds de solidarité FTQ au : 514 383-8383, poste 3913 ou sans frais au 1 800 361-5017.

Dernière modification : Août 2019

